

Paris, vendredi 12 décembre 2008

Madame, Monsieur,

L'OPCVM AGF Trésodyn, géré par Allianz Alternative Asset Management (AAAm), est aujourd'hui investi dans des OPC exposés aux activités de la société Bernard L Madoff Investment Securities LLC. Il s'agit des OPC suivants :

- Luxalpha Sicav – American Selection, SICAV enregistrée sous la Partie I de la loi luxembourgeoise ayant pour dépositaire UBS Luxembourg S.A.
- Thema International Fund Plc - Thema Fund, Public Limited Company domiciliée en Irlande, ayant pour dépositaire HSBC Institutional Trust Services (Ireland) Limited.

Ces deux OPC sont conformes à la directive européenne UCITS.

Les soupçons de fraude pesant aujourd'hui sur la société Bernard L Madoff Investment Securities LLC induisent une très forte incertitude quant à la fiabilité de la valorisation des OPC ayant recours aux prestations de cette société.

En conséquence, après en avoir informé l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions de l'article L-214-30 du Code Monétaire et Financier qui stipule que « Le rachat par le fonds de ses parts et l'émission de parts nouvelles peuvent être suspendus à titre provisoire par la société de gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le commande, dans des conditions fixées par le règlement du fonds. », AAAM a décidé, dans un souci de préservation de l'équité de traitement des porteurs de parts, de suspendre les Valeurs Liquidatives à compter du 12 décembre 2008.

Cela signifie que les ordres passés sur les Valeurs Liquidatives du 12 décembre 2008 ne seront pas pris en compte et les ordres passés sur les Valeurs Liquidatives postérieures seront suspendus.

AAAM considèrera toutes les options à sa disposition pour veiller à l'intérêt des porteurs de parts et ne manquera pas de vous tenir informé de tout nouveau développement sur ce dossier

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.